maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 27 juin 2011**
  Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » — **Séance du 13 mai 2011**

20 Soutien à l'emploi associatif : Comité d'Organisation de la Ville aux Livres - Femmes sans frontière - Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	**39**
- Nombre de conseillers en exercice	**39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	**34**

- **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Le Comité d'organisation de la ville aux livres (COVAL) et la ville de Creil sont liés par une convention de partenariat adoptée par le conseil municipal en date du 28 septembre 2009.

SOUS-PREFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

maintenant !

La convention précise les missions sur lesquelles la commune soutient le COVAL – le soin de promouvoir le livre, l'habitude et le bonheur de lire, de développer ateliers, rencontres et échanges entre le public, en particulier les scolaires et les familles défavorisées ou en difficulté de lecture, et les professionnels du livre : romanciers, poètes, essayistes, auteurs pour la jeunesse, illustrateurs, dessinateurs de bandes dessinées etc, ainsi que les engagements respectifs des deux parties. Parmi les aides apportées par la ville figure le financement d'un poste d'agent de développement recruté en emploi aidé à hauteur 3 000 euros par an.

L'association Femmes sans frontière dispose d'un poste de directrice en emploi-solidaire. Afin d'accompagner et renforcer les actions d'insertion et de citoyenneté de l'association : cours d'alphabétisation, de français langue étrangère, de préparation au monde du travail, café-santé, café-doc, groupes sur la parentalité, travail sur les mémoires,... il vous est proposé d'attribuer à l'association une subvention spécifique de 3 000 € au titre de l'année 2011 dans le cadre de la convention précisant les obligations de la ville et de l'association sur ce soutien à l'emploi associatif, validée par le conseil municipal en date du 14 juin 2010.

Le Centre d'Information et de Médiation Sociale, créé en 2000, a développé des activités indispensables en direction des populations creilloises les plus fragiles socialement en visant l'autonomie des personnes. Compte-tenu des besoins et de l'intérêt grandissant des personnes ciblées, cette association est employeur d'une dizaine de salariés. Il vous est proposé d'attribuer à l'association une subvention spécifique de 3 000 € pour l'année 2011, dans le cadre de la convention précisant les obligations de la ville et de l'association sur ce soutien à l'emploi associatif, validée par le conseil municipal en date du 14 juin 2010.

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions spécifiques pour l'année 2011.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 13 mai 2011,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'attribuer une aide de 3 000 euros au comité d'organisation de la ville aux livres pour le soutien à l'emploi associatif, pour l'année 2011.

Article 2 : d'attribuer une aide de 3 000 euros à l'association « Femmes sans frontière » pour le soutien à l'emploi associatif, pour l'année 2011.

maintenant !

Article 3 : d'attribuer une aide de 3 000 euros au centre d'information et de médiation sociale, pour le soutien à l'emploi associatif, pour l'année 2011.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (CA-33-65746).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

0 4 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

0 5 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.07.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rouy

SOUS PRÉFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS